



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2023 DAE 315 - Activité commerciale ludique située square Serment de Koufra (14e) - Elias HELOU - Avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris délivre des autorisations de longue durée permettant à des commerçants d'exercer une activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts. Ces activités contribuent à l'animation commerciale des quartiers tout en participant à la convivialité, au maintien du lien social et à l'attractivité économique de la capitale.

Les emplacements commerciaux, définis avec les mairies d'arrondissements, sont mis en concurrence via des appels à propositions régulièrement publiés.

Ainsi, à la suite d'une mise en concurrence en 2021, l'emplacement commercial ludique situé square Serment de Koufra (14e) a fait l'objet d'une signature de convention d'occupation du domaine public le 1^{er} mars 2022 pour une durée de trois ans avec Monsieur Elias HELOU, exploitant individuel.

Depuis la prise d'effet de son contrat, celui-ci a informé la Ville de Paris de son changement de statut en une SAS dénommée « Manège de Koufra » dont il est le représentant en tant que président. Un extrait kbis actualisé a été transmis.

Il est proposé la signature d'un avenant afin d'autoriser la SAS « Manège de Koufra », dont M. Elias HELOU est le président, à occuper le domaine public consenti par convention du 1^{er} mars 2022 pour la durée restante de la convention. Cette modification contractuelle est sans incidence financière.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris